

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL NUMERO 2012 – 1- 004
JEUDI 24 MAI 2012**

L'an deux mil douze, Jeudi 24 Mai, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Vendredi 18 Mai 2012

Etaient présents : Messieurs LAUNAY Jacques, CHOLET Didier, CALLIOT Michel, GUEGAN André, GIRARD Jacques, MAIGNAN André, PELLAN Philippe, NABUCET Frédéric, ROUXEL Fred, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, LEVEQUE Christiane, DE LA MOUSSAYE Martine, MARTIN Caroline, TADIER Joële, MEHOUAS Josiane.

Etait absent, représenté : Monsieur HOURDIN Xavier.

Etait absent, non représenté : Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 17

Nombre de conseillers absents non représentés : 1

Nombre de conseillers absents représentés : 1

Quorum : 10

Madame Caroline MARTIN, candidate, est élue secrétaire de séance. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Avril 2012 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2012 – 2 – 070 : INTERVENTION DE MADAME LEBERT, SERVICE RANDONNEES, ESPACES NATURELS ET PAYSAGES AU CONSEIL GENERAL : PRESENTATION DU SCHEMA VELO (TRACE NATIONAL ET EUROPEEN, TRACE LOCAL, ET DESCRIPTION DE LA DEMARCHE)

Michèle MOISAN, Maire, remercie Madame LEBERT de sa présence, et l'invite à exposer le dossier du Schéma Vélo, dont le Conseil Général est maître d'ouvrage.

Le Schéma Vélo départemental s'articule avec le Schéma régional, national et européen pour le lancement officiel du tour de Manche 2013.

Il s'agit, en ce qui nous concerne, de la littorale V4 en Côtes d'Armor, qui sera intégrée dans le projet « Cycle » pour créer une destination Trans-Manche :

- Elle assurera une continuité du réseau cyclable des deux côtés de la Manche
- Elle communiquera sur ce réseau en tant que destination cyclable européenne
- Elle touchera de nouvelles clientèles grâce à une stratégie marketing adaptée
- Elle partagera et diffusera une culture « vélo ».

Différents critères ont été fixés pour choisir les tracés : découverte du paysage et du patrimoine, sécurité des usagers, et confort de pente et de revêtement.

La procédure de détermination de l'itinéraire passe par plusieurs étapes :

- Définition du tracé en concertation avec les différents partenaires, Validation de l'itinéraire par les communes, Etudes préalables sur les points à sécuriser, Signature d'une convention entre le Conseil Général et les communes pour l'aménagement et l'entretien du tracé de la voie littorale, Choix par les Pays touristiques ou les communautés de communes, des boucles vélo d'intérêt départemental, valorisant le Schéma vélo et les sites emblématiques, Commande et pose de la signalisation de police et directionnelle.

Les collectivités locales seraient maîtres d'ouvrage pour :

- Relier des sites d'intérêt départemental à la Littorale (boucles ou allers retours)
- Inciter le public itinérant à faire une étape plus longue sur le territoire pour visiter le patrimoine et les sites majeurs
- Offrir au public non itinérant des boucles familiales structurantes

Le Conseil Général propose de faire la communication de ces boucles, qui seront sélectionnées à partir de critères précis, sur les supports de communication de la Littorale. Madame LEBERT fait part des retombées économiques attendues, et ajoute qu'un référencement d'hébergements à moins de 5 km du tracé est envisagé.

A la suite de cet exposé, Madame LEBERT propose de modifier un premier tracé établi en 2011, en raison de la dangerosité de certains points : traversée de la Rue des Acacias à Sables d'Or, Route de la Carquois, passage vers le Camping.

Madame Le Maire pose la question du passage de ce tracé sur le domaine privé : c'est Madame LEBERT qui se chargera d'effectuer les démarches d'acquisition auprès des propriétaires.

Madame MEHOUS précise qu'il y a une forte demande de touristes, surtout en hors saison, pour ce type d'aménagement. Elle regrette que le tracé ne longe pas la zone de la Baie de la Fresnaye.

Michèle MOISAN, Maire, aurait souhaité une liaison du Bourg vers le Vieux Bourg, assortie d'une étude de sécurité. Monsieur ROUXEL suggère une boucle passant par Saint Sébastien, et passant par le bourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DONNE** un accord de principe sur une adhésion de la Commune au projet Schéma Vélo 2013, sous réserve des termes de la convention qui sera proposée, et sous réserve des démarches d'acquisition de terrains privés par le Conseil Général.

Délibération N° 2012 – 2 – 071 : SYNDICAL DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE : DEVIS RENOVATION BALLONS FLUORESCENTS

Madame Le Maire rappelle que l'éclairage public doit être remis aux normes d'ici 2015. A ce titre, une première tranche de rénovation de ballons fluorescents a été entreprise en 2011, pour 30 000 €. Il est proposé une seconde tranche pour 20 000 € .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le projet d'éclairage public « Rénovation ballons fluorescents », présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 20 000 € TTC (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre), et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétences ». Notre commune ayant transféré la compétence Eclairage Public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de T.V.A, et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50 %, calculé sur le montant de la facture entreprise, affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %, auquel se rapportera le dossier, tel que défini dans la convention précitée, et conformément au règlement.

Délibération N° 2012 – 2 – 072 : CHOIX ENTREPRISE REFECTION CALE DU VIEUX BOURG

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances. Le 21 Mai 2012, les membres de la commission d'appel d'offres ont ouvert les plis et analysé les offres de maîtrise d'œuvre.

Cabinets	Cabinet AIA	Cabinet ARTEIA	Cabinet GINGER CEBTP
Caractéristiques	Spécialisé dans l'infrastructure routière	Spécialisé dans les travaux maritimes et portuaires	Spécialisé dans les travaux maritimes et portuaires
Temps prévu en jours	Non indiqué	55 jours	45 jours
Tarifs	26 472 € HT	25 775 € HT	21 360 € HT

Compte tenu des réponses aux critères, et des tarifs, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir le Cabinet GINGER CEBT, mieux placé au niveau de la spécialisation recherchée, du temps d'études, et de la tarification.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, **RETIENT** l'offre présentée par le Cabinet GINGER CEBTP pour une étude relative à la réfection de la Cale du Vieux Bourg, d'un coût de 21 360 € HT, **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le devis correspondant.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 073 : APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITES 2009/2010 DU CASINO DE FREHEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Sur proposition de la Commission de contrôle d'exécution du Service Public, **APPROUVE** le rapport d'activités du Casino de Fréhel pour la saison 2009/2010.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 074 : MODIFICATION ATTRIBUTION DES FONDS DE L'EFFORT TOURISTIQUE ET CULTUREL 2012 DU CASINO

Madame Le Maire explique que, le 12 Décembre 2011, lors de la répartition des Fonds de l'Effort Touristique et Culturel de la Station 2012 par la Commission d'Attribution, une partie de l'enveloppe globale avait été attribuée à raison de 21 414.31 € à l'Association « Vacances et Loisirs » au titre des frais liés aux Estivales de Volley des 20, 21, et 22 Juillet. A ce jour, cette association est dans l'impossibilité de percevoir ces fonds. En conséquence, la Commission d'Attribution s'est à nouveau réunie le 15 Mai 2012, et a proposé que cette enveloppe soit répartie différemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Sur proposition de la Commission d'Attribution des Fonds de l'Effort Touristique et Culturel de la Station, **APPROUVE** la modification d'attribution de l'enveloppe de 21 414.31 € destinée au financement des Estivales de Volley des 20, 21, et 22 Juillet 2012. Cette enveloppe sera versée d'une part à l'Association Armor Volley Ball – Saint Brieuc, pour 15 000 € , et d'autre part à l'Association « Office de tourisme du Pays de Fréhel, pour 6 414.31 € .

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 075 : APPROBATION REGLEMENT MARCHE ARTISANAL DE FREHEL PLAGE

Madame Le Maire adresse ses remerciements à Madame MEHOUAS, Conseillère municipale déléguée au tourisme, pour la mise en place d'un marché artisanal à Fréhel Plage en Juillet et août, chaque mardi soir à compter du 10 Juillet au 28 Août inclus, de 17 h à 22 h. Les emplacements de ce marché, qui se tiendra sur le parking en bordure de plage, seront gratuits à l'occasion du lancement, et le placement sera fait par le policier municipal. Pour la bonne organisation, le stationnement des véhicules sera interdit à partir de 16 heures. Madame Le Maire invite les membres présents à se prononcer sur une proposition de règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le règlement tel que présenté, relatif au marché artisanal qui se tiendra du 10 Juillet au 28 Août inclus, sur le parking en bordure de plage à Fréhel Plage, de 17 h à 22 h.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 076 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – VOLET ENVIRONNEMENT / S.P.A.N.C

Michèle MOISAN, Maire, informe les membres présents que le Conseil Communautaire en date du 11 Avril 2012, a validé la proposition de modification des statuts faite par la Commission Environnement, afin :

- ✓ de poursuivre les programmes de réhabilitation dans le cadre du plan Algues Vertes,
- ✓ et de proposer dès 2013 un programme de réhabilitation pour les communes arrières littorales, basé sur les mêmes critères d'éligibilité.

En effet, à compter du 1^{er} Juin 2011, une délibération de l'ANAH contraint tout Programme d'Intérêt Général à traiter les volets énergétique et social, et à se conformer à la convention ANAH. Les P.I.G uniquement à problématique Assainissement ne sont plus possibles. Madame Le Maire donne la parole à Monsieur ROUXEL, Vice-Président de la Communauté de Communes, qui présente la modification du volet environnement/S.P.A.N.C. Celle-ci est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Rédaction actuelle	Rédaction dans le cadre des nouveaux statuts
<p>B – Compétences optionnelles</p> <p>B1 – Production et mise en valeur de l'environnement</p> <p><u>Assainissement</u></p> <p>Etude, diagnostic, contrôle des installations neuves et existantes, et suivi d'un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C)</p>	<p><u>Assainissement :</u></p> <p>Etude, diagnostic, contrôle des installations neuves et existantes, et suivi d'un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C)</p> <p>Animation et coordination d'opérations groupées de réhabilitation des installations défectueuses dans le cadre d'opérations d'intérêt général (critères d'éligibilité spécifiques)</p>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ADOpte** la modification des statuts pour la modification de la compétence S.P.A.N.C de la Communauté de communes.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 077 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VOLET COMPETENCE TOURISME

Michèle MOISAN, Maire, informe les membres présents que le Conseil Communautaire en date du 9 Mai 2012 a délibéré par un vote à main levée sur la question : Etes-vous pour l'abandon de la compétence Tourisme par la Communauté de Communes et le cas échéant, pour la modification des statuts de la Communauté de Communes ? Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour, et 10 abstentions. Suite à ce vote, Madame le Maire présente la modification des statuts :

Rédaction actuelle	Rédaction dans le cadre des nouveaux statuts
<p>A – Compétences obligatoires</p> <p>A2 – Actions de Développement économique</p> <p>A2.2 – Les Actions de Développement économique</p> <p><u>L'appui au développement tourisme</u></p> <p>En lien avec le Pays Touristique de Dinan et l'Office de Tourisme du Pays de Matignon :</p> <p>Schéma et programme de signalisation</p> <p>Accueil, animation et promotion du territoire communautaire</p>	<p>Suppression complète de l'alinéa « L'appui au développement du tourisme »</p>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ADOpte** la modification des statuts pour la modification de la compétence Tourisme de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes du Pays de Matignon abandonne de ce fait la compétence tourisme.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 078 : AUTORISATION SIGNATURE DEVIS REPROGRAPHIE CABINET GEOLITT (PLU)

Michèle MOISAN, Maire, indique qu'il y a lieu de reprographier différents dossiers d'urbanisme en vue de la prochaine réunion liée à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le devis référencé URBA RPLU 07 065, d'un montant de 610.39 € TTC, et présenté par le Cabinet Géolitt, pour la reprographie de dossiers d'urbanisme, **DIT** que la dépense sera faite à l'article 202 (Frais d'étude des documents d'urbanisme) Opération 1000 en section de fonctionnement du Budget communal 2012.

QUESTIONS DIVERSES

1 : Aménagement du carrefour de la Mare Noire : Madame Le Maire informe les membres qu'elle souhaite présenter le projet proposé par la Commission Voirie, aux riverains concernés.

2 : Travaux Rue des sports par le Conseil Général : il a bien été précisé au Service départemental que la Commune n'est pas propriétaire des réseaux, sauf celui des eaux pluviales.

3 : Mini-golf du Pont de l'Etang : Le gestionnaire a émis verbalement le souhait de raccorder le mini-golf à l'assainissement. Un devis a été demandé à Véolia pour l'installation d'un branchement eaux usées de 6 mètres linéaires, moyennant un coût de 1619.95 € TTC. Il y aura nécessité de prévoir un poste de relevage en domaine privé. Le Conseil Municipal décide de surseoir à toute décision, dans l'attente d'un courrier officiel du demandeur.

4 : Courrier Monsieur CAREL Norbert : Madame Le Maire fait état d'une demande de travaux transformant un local commercial en local d'habitation à Sables d'Or. Il est confirmé que le règlement d'urbanisme situe la zone en UB, ce qui interdit au propriétaire de modifier le changement de destination du dit local.

5

Délibération 2012 – 2 - 079 : INSTRUCTION D'UN DOSSIER D'URBANISME

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que L'E.A.R.L « Les Ecuries de Saint Sébastien » représentée par Madame Géraldine LACHOUX a déposé une demande de permis de construire référencée PC 2217912C0005 pour la construction de trois box à chevaux, d'un hangar à fourrage, et d'une fumière au lieu-dit « Saint Sébastien », en Zone NC du P.O.S.

Ce projet lié à une activité agricole est incompatible avec le voisinage des zones habitées, et doit donc recevoir obligatoirement l'accord du Préfet qui ne pourra être obtenu qu'après l'avis de la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (application de l'article L.146-4-II du Code de l'Urbanisme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Madame le Maire à demander à Monsieur le Préfet l'examen du dossier précité par la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites.

6 : Réfection plancher du chœur de l'église : Madame Le Maire informe les élus que la moquette a été retirée, et le parquet poncé. 4 devis ont été demandés pour la réfection du parquet, sachant que les travaux devront être terminés fin 2012, pour percevoir les subventions du Contrat de Territoire.

7 : Accès handicapé à la Salle de mariage : le monte escalier s'est révélé inutilisable pour l'accès en fauteuil roulant électrique : il sera important de prévoir un accès en plain-pied dans le cadre des projets éventuels de réaménagement de locaux municipaux

8

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 080 : SUBVENTION COMMUNALE 2012 A L'ASSOCIATION « FOOTBALL CLUB DE FREHEL »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **EMET** un avis favorable à l'attribution d'une subvention communale à visée générale de 1 000 € à l'association « Football Club de Fréhel », destinée à couvrir, pour partie, les frais de fonctionnement de l'association, **PRECISE** que la dépense sera imputée à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé) de la section de fonctionnement du Budget 2012 de la Commune.

9

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 081 : SUBVENTION COMMUNALE 2012 A L'ASSOCIATION « AMICALE LAIQUE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **EMET** un avis favorable à l'attribution d'une subvention communale à visée générale de 30 € par écolier à l'association « Amicale Laïque », destinée à couvrir, pour partie, les frais de fonctionnement de l'association, **PRECISE** que la dépense sera imputée à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé) de la section de fonctionnement du Budget 2012 de la Commune.

10 : Remerciements : Michèle MOISAN, Maire, fait part des remerciements des associations Cap Loisirs, Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, Association des Amis de la Chapelle Saint-Sébastien de Pléhérel, à la suite de l'attribution des subventions communales.

11 : Remerciements à la municipalité : de la part de la famille de Madame Marie CADORET, décédée le 3 Mai dernier.

12 : Projet « Ecotron » : Madame Le Maire porte à la connaissance des élus un projet de statut « Groupement d'Intérêt Public Ecotron Fréhel » transmis par Madame TILLON, Conseillère Générale. Il s'agit d'un GIP qui serait chargé des études de faisabilité (au plan géographique, technique, commerciale, rentabilité) pour la création d'un « Ecotron » dans le domaine de la recherche maritime sur Fréhel au lieu-dit Courcoux. Si cette faisabilité se confirmait, le GIP mettrait en place et développerait l'activité dudit Ecotron.

A la lecture du document, les élus s'interrogent sur l'engagement financier de la Commune, en termes de durée et de montant. Ils ne souhaitent pas prendre de décision sur ce seul projet de statuts. Les membres s'entendent pour solliciter davantage de détails, et souhaitent qu'un courrier soit adressé à Madame TILLON dans ce sens.

13 : Syndicat des Caps – Opération Grand Site : Michèle MOISAN informe le Conseil qu'elle a participé à une réunion avec le Syndicat des Caps, et les Maires des communes de Plévenon et Erquy. Compte tenu du rejet du Conseil Municipal à participer à l'opération Grand Site de France, celle-ci se déroulera en dehors de Fréhel. Une étude globale aura néanmoins lieu.

14 : Demande stationnement véhicules sur l'Esplanade de Sables d'Or à l'occasion d'un mariage : Les membres présents s'accordent pour rejeter cette requête, car cet espace doit rester un passage réservé aux piétons, tel que le prévoit le Code de la Route.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 30

**La Secrétaire de Séance
Caroline MARTIN**

**Le Maire
Michèle MOISAN**